

Archiviste

SOLIDARITÉ
COLLÈGES
DÉVELOPPEMENT
LOCAL
INFRASTRUCTURES
ET TRANSPORT
ÉCONOMIE
SPORT
CULTURE
TOURISME

L'archiviste conseille les producteurs d'archive sur la totalité du processus d'archivage et collecte les fonds d'archive. Il conçoit et met en œuvre le traitement intellectuel et matériel des fonds d'archives, ainsi que la réalisation de leurs instruments de recherche. Il est responsable de l'accueil et de l'accompagnement du public et assure la valorisation des fonds.

Le métier

L'archiviste est autonome dans la proposition et l'action liées au développement du secteur archivistique dont il a la charge. Il travaille en bureau et peut être amené à se déplacer. Ses horaires sont généralement réguliers.

Les activités

- Conseiller scientifiquement et techniquement les producteurs d'archives, collecter des fonds d'archives
- Traiter intellectuellement les archives
- Traiter matériellement les archives, réaliser une politique de conservation, de restauration et de numérisation
- Communiquer et valoriser les archives

Le recrutement sur ce métier nécessite l'obtention du concours de conservateur du patrimoine, d'attaché de conservation du patrimoine, d'assistant qualifié de conservation du patrimoine, d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques.